



AVIS PUBLIC ÉLECTION MUNICIPALE 1^{ER} NOVEMBRE 2009

AVIS PUBLIC aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux copropriétaires indivis d'un immeuble.

Propriétaires uniques d'un immeuble qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée pour l'élection si vous respectez les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le 1^{er} novembre 2009;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2009;
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 19 octobre 2009.

Les copropriétaires indivis d'un immeuble qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection municipale si vous respectez les conditions suivantes:

1. avoir 18 ans le 1^{er} novembre 2009;
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2009 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2009;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2009;
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 19 octobre 2009.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise devront être transmises au plus tard le 19 octobre 2009. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec le bureau de la présidente d'élection, M^e Nathalie Lauzière, ou le secrétaire d'élection, M. Mark Gross, à l'adresse et aux numéros de téléphone suivants :

5569, chemin Queen Mary
Hampstead, Québec H3X 1W5

Téléphone : (514) 369-8200

Donné à Hampstead, ce 30 septembre 2009